

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF TENUE LE LUNDI 2 JUIN 2025 À 20H À LA SALLE DU CONSEIL

Le conseil de la Municipalité de Brébeuf siège en séance ordinaire ce 2 juin 2025.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Martin Tassé, M.André Ste-Marie, Mme Marie-Josée Lebel, M.Pierre Gauthier et M.Pierre Trudel formant quorum sous la présidence de M.Peter Venezia, maire suppléant.

ÉTAIT ABSENT : M.Marc L’Heureux, maire

Le directeur général, M.Pascal Caron est aussi présent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté, la séance est déclarée ouverte; il est 20h00.

2. NOMINATION D’UN PRÉSIDENT D’ASSEMBLÉE

250055

CONSIDÉRANT QUE M.Marc L’Heureux, maire est absent à cette assemblée du mois de juin 2025;

CONSIDÉRANT les articles 158 et 159 du Code municipal stipulent que le conseil peut nommer un président d’assemblée pour présider l’assemblée;

IL EST PROPOSÉ PAR M.André Ste-Marie

APPUYÉ PAR M. Martin Tassé

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil nomme M.Peter Venezia à titre de président d’assemblée pour cette séance du 2 juin 2025.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

250056

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Tassé

APPUYÉ PAR M.Pierre Trudel

ET RÉSOLU UNANIMEMENT D’adopter l’ordre du jour modifié suivant :

1. *Ouverture de la séance*
2. *Nomination d’un président d’assemblée*
3. *Adoption de l’ordre du jour*
4. *Ratification du procès-verbal de la séance du 5 mai 2025*
5. *Approbation de la liste des déboursés et des comptes à payer – Fonds d’Administration*
6. *Administration*
 - 6.1. *Nomination d’un maire suppléant*
 - 6.2. *Adoption – Règlement 254-22-2 sur la Gestion contractuelle*
 - 6.3. *Avis de motion – Règlement 268-25 concernant l’adhésion de la municipalité de Brébeuf au Régime de retraite constitué par la Loi sur le Régime de retraite des élus municipaux (RLRQ, chapitre R-9.3)*
 - 6.4. *Dépôt du projet de Règlement 268-25 concernant l’adhésion de la municipalité de Brébeuf au Régime de retraite constitué par la Loi sur le Régime de retraite des élus municipaux (RLRQ, chapitre R-9.3)*
 - 6.5. *Dépôt du rapport financier 2024 et du rapport de l’auditeur indépendant*
 - 6.6. *Mandat pour l’audit de l’exercice financier 2025*
 - 6.7. *Octroi de dons*

6.8. *Soutien bureautique – Dépôt d’une demande d’aide financière dans le cadre du volet 4 du Fonds régions et ruralité*

7. *Sécurité publique*

7.1. *Rapport annuel d’activités des indicateurs de performance en sécurité incendie pour l’année 2024 - Adoption*

8. *Aménagement et Urbanisme*

8.1. *Renouvellement de l’adhésion à l’OBV RPNS*

8.2. *Nomination d’un représentant à l’OBV RPNS*

9. *Varia*

10. *Parole aux membres du conseil*

11. *Période de questions*

12. *Levée de la séance*

ADOPTÉE

4. **RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 MAI 2025**

250057

IL EST PROPOSÉ PAR M.André Ste-Marie

APPUYÉ PAR Mme Marie-Josée Lebel

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le procès-verbal de la séance du 5 mai 2025 soit adopté.

ADOPTÉE

5. **APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER – FONDS D’ADMINISTRATION**

250058

IL EST PROPOSÉ PAR M.André Ste-Marie

APPUYÉ PAR M.Pierre Trudel

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE soient approuvées les listes suivantes déposées au conseil pour le mois de mai 2025 :

- les listes des déboursés des dépenses incompressibles pour le fonds d’administration, en vertu de l’article 8.1 du règlement 255-22, celles-ci étant réparties comme suit :
 - o les prélèvements no 7080 à 7163 totalisant la somme de 133 065.35\$
 - o un chèque dont le numéro est le 12355, pour la somme de 4 773.76\$
- ainsi que les listes des comptes à payer totalisant 136 644.32\$

ET QUE ces listes soient considérées comme dépôt au conseil de rapport périodique des dépenses autorisées par les fonctionnaires autorisés en vertu de l’article 9.3 du règlement 255-22.

La greffière trésorière a certifié avoir les crédits disponibles pour assumer la dite décision.

ADOPTÉE

6.1. **NOMINATION D’UN MAIRE SUPPLÉANT**

250059

ATTENDU QUE selon l’article 116 du code municipal, le conseil peut, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l’absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Tassé

APPUYÉ PAR M.André Ste-Marie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE M.Peter Venezia soit nommé maire suppléant à partir du 1^{er} juin 2025, en remplacement de M.Pierre Trudel.

ADOPTÉE

6.2. ADOPTION – RÈGLEMENT 254-22-2 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Des copies du règlement sont mises à la disposition des membres du conseil. Dispense de lecture ayant été donnée, et les membres du conseil renonçant à la lecture du règlement, le directeur général résume le règlement.

RÈGLEMENT NO 254-22-2
SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

ATTENDU QUE le Règlement numéro 254-22 sur la gestion contractuelle a été adopté par la Municipalité le 7 mars 2022, conformément à l’article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (« CM ») ;

ATTENDU QUE la municipalité de Brébeuf désire clarifier l’article 8 de son règlement;

ATTENDU QU’il est opportun d’en ajouter une explication plus précise ;
ATTENDU QU’un avis de motion a été donné et qu’un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance 5 mai 2025;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE LE PRÉSENT RÈGLEMENT SOIT ADOPTÉ ET QU’IL SOIT ORDONNÉ ET STATUÉ COMME SUIT :

ARTICLE 1
Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement comme si ici ré cité au long;

ARTICLE 2
L'article 8 du règlement 254-22 est amendé afin d’y ajouter l’encadré et ainsi se lire comme suit:

8. Contrats pouvant être conclus de gré à gré

Sous réserve de l’article 11, tout contrat comportant une dépense d’au moins 25 000 \$, mais égale ou inférieure à celle apparaissant au tableau ci-après, peut être conclu de gré à gré par la Municipalité :

TYPE DE CONTRAT	MONTANT DE LA DÉPENSE (taxes incluses)
Assurance	inférieure au seuil défini par le décret ministériel obligeant à l’appel d’offres public
Exécution de travaux ou fourniture de matériel ou de matériaux	inférieure au seuil défini par le décret ministériel obligeant à l’appel d’offres public
Fourniture de services (incluant les services professionnels)	inférieure au seuil défini par le décret ministériel obligeant à l’appel d’offres public

ARTICLE 3
Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

maire

greffière trésorière

APPUYÉ PAR M.Pierre Trudel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le règlement 254-22-2 sur la gestion contractuelle soit
et est adopté.

ADOPTÉE

**6.3. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 268-25 CONCERNANT
L’ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF AU RÉGIME
DE RETRAITE CONSTITUÉ PAR LA LOI SUR LE RÉGIME DE
RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX (RLRQ, chapitre R-9.3)**

Mme Marie-Josée Lebel donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance le conseil
procédera à l'adoption d'un règlement 268-25 concernant l’adhésion de la municipalité de
Brébeuf au Régime de retraite constitué par la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux
(RLRQ, chapitre R-9.3)

**6.4. DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT 268-25 CONCERNANT
L’ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF AU RÉGIME
DE RETRAITE CONSTITUÉ PAR LA LOI SUR LE RÉGIME DE
RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX (RLRQ, chapitre R-9.3)**

Des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition des membres du conseil et est
disponible au public sur demande. Dispense de lecture ayant été donnée, et les membres du
conseil renonçant à la lecture du projet de règlement, le directeur général résume le projet de
règlement.

**6.5. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2024 ET RAPPORT DE
L’AUDITEUR INDÉPENDANT**

250061

IL EST PROPOSÉ PAR M.Pierre Gauthier
APPUYÉ PAR M.Pierre Trudel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil municipal de Brébeuf accepte le rapport
financier de la Municipalité de Brébeuf pour l'année 2024 tel que déposé, ainsi que le rapport
de l’auditeur préparé par M. Daniel Tétreault CPA auditeur CA.
QU’une copie desdits rapports soient transmis au Ministère des Affaires Municipales et de
l’Habitation, en conformité avec l’article 176.2 du Code municipal

ADOPTÉE

6.6. MANDAT POUR L’AUDIT DE L’EXERCICE FINANCIER 2025

250062

IL EST PROPOSÉ PAR M.Pierre Trudel
APPUYÉ PAR M.Pierre Gauthier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil municipal nomme M.Daniel Tétreault,
CPA auditeur, CA, comme auditeur de l’exercice financier 2025.

ADOPTÉE

6.7. OCTROI DE DONS

250063

ATTENDU QUE la municipalité de Brébeuf reçoit des demandes de dons de certains
organismes;
ATTENDU QU’il est opportun pour la municipalité d’octroyer ces dons;
IL EST PROPOSÉ PAR M.André Ste-Marie
APPUYÉ PAR M. Martin Tassé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Brébeuf octroie le don suivant :

- Centre de prévention suicide Faubourg 400\$

ADOPTÉE

**6.8. SOUTIEN BUREAUTIQUE – DÉPÔT D’UNE DEMANDE D’AIDE
FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET 4 DU FONDS RÉGIONS
ET RURALITÉ**

250064

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Brébeuf reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipal du Fonds régions et ruralité (FRR), sous-volet Coopération intermunicipale;
CONSIDÉRANT QUE les organismes municipaux suivants désirent présenter un projet de délégation de compétence à la MRC des Laurentides pour les services informatiques en soutien bureautique, dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du FRR :

- Amherst
- Arundel
- Barkmere
- Huberdeau
- Ivry-sur-le-Lac
- Labelle
- La Conception
- Lac-Supérieur
- Lac-Tremblant-Nord
- La Minerve
- Lantier
- Montcalm
- Sainte-Lucie-des-Laurentides
- Val-David
- Val-des-Lacs
- Val-Morin
- Régie incendie des Monts
- Régie intermunicipale des Trois-Lacs
-

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme Marie-Josée Lebel

APPUYÉ PAR M.André Ste-Marie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Brébeuf s'engage à participer au projet de délégation de compétence pour les services informatiques en soutien bureautique
- Le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;
- Le conseil nomme la MRC des Laurentides organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipal du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;
- Le conseil désigne M.Pascal Caron, directeur général pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par la MRC des Laurentides aux fins de la présente demande de subvention.

ADOPTÉE

7.1. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS CONCERNANT LES INDICATEURS DE PERFORMANCE EN SÉCURITÉ INCENDIE POUR L'ANNÉE 2024 – ADOPTION

250065

CONSIDÉRANT le nouveau schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2024-2034 de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE l'autorité locale, conformément à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, est chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques et doit transmettre au MSP un rapport d'activités indiquant les indicateurs de performance pour l'exercice 2024 en matière de sécurité incendie;

IL EST PROPOSÉ M.Pierre Gauthier

APPUYÉ PAR Mme Marie-Josée Lebel

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le rapport annuel d'activités en sécurité incendie pour l'exercice 2024 tel que déposé et de transmettre ce dernier à la MRC des Laurentides.

ADOPTÉE

8.1. RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À L'OBV RPNS

250066

IL EST PROPOSÉ PAR M.Pierre Trudel

APPUYÉ PAR M.André Ste-Marie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Brébeuf octroie la somme de 100\$ pour l'adhésion annuelle 2025 à l'organisme OBV RPNS (Organisme de bassins versants des rivière Rouge, Petite-Nation et Saumon);

ADOPTÉE

250067

8.2. NOMINATION D’UN REPRÉSENTANT À L’OBV RPNS

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Tassé
APPUYÉ PAR M. André Ste-Marie
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Brébeuf nomme M. Pierre Trudel pour représenter la municipalité de Brébeuf lors de l’assemblée générale annuelle de l’OBV RPNS, qui se tiendra le 6 juin 2025.
Que M. Pierre Trudel soit autorisé à voter pour les administrateurs au nom de la Municipalité de Brébeuf.

ADOPTÉE

9. VARIA

10. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

M.le maire suppléant et les conseillers s’expriment aux contribuables présents :

- Représentation de M. le maire comme préfet de la MRC des Laurentides au Sommet international de l’innovation en villes médianes (SIIViM) à Dunkerque, en France, afin d’annoncer que l’édition 2026 se tiendra sur son territoire au Centre de villégiature Tremblant;
- Salon du bénévolat à venir;
- Projet super voisin;
- Représentation à l’OBV RPNS.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 20h12 et se termine à 20h17.

Aucune question ou commentaire n’a été reçue en prélude de l’assemblée :

M.le maire, les conseillers et la direction sur demande, répondent aux questions et/ou commentaires émis en prélude et par les contribuables présents.

- Glissement de terrain sur Le Tour-du-Carré;
- Projet de réfection des rues.

250068

12. LEVÉE

L'ordre du jour étant épuisé, M. Martin Tassé propose la levée de la séance. Il est 20h17.

ADOPTÉE

Je, M. Marc L’Heureux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.

Maire

Directeur général

Greffière Trésorière